



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE TRENTE MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 mars 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoint au maire*

Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLEN, Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Laurent LENAIN, Caroline CORRALL, Jonathan CHATELAIN, Pauline EVRARD AURIAULT, Daniel METIVIER, Brigitte BLONDEAU, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*)

Secrétaire de séance : Hervé POTEAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES GÉNÉRALES

2026-44 Désignation des délégués au Syndicat d'Énergie de l'Oise

En application de l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales, l'établissement public de coopération intercommunale est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres.

Conformément aux statuts du syndicat d'Énergie de l'Oise, la ville de Verneuil-en-Halatte est représentée par deux délégués titulaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner les délégués ci-après pour le représenter auprès du Syndicat d'énergie de l'Oise :

- Un délégué titulaire : Daniel METIVIER
- Un délégué titulaire : Karine PETIT

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, par vote à main levée, la désignation des délégués ci-dessus indiqués, pour siéger au Syndicat d'Énergie de l'Oise est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 1^{er} Avril 2026
Le Maire,



Philippe KELLNER